

AIDE AUX DEVOIRS ET LECONS

D'après la circulaire n°2008-081 du 05/06/2008.

« L'accompagnement éducatif, c'est d'accueillir les élèves après les cours pour leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive ».

La spécificité de l'accompagnement éducatif est qu'il s'appuie sur le volontariat des familles et des intervenants.

Il est proposé à un certain nombre de collégiens de 5^e, avec comme démarche « l'aide aux devoirs et aux leçons ».

Elle a lieu le soir de 17 h 10 à 18 h 10, et est assurée par des professeurs volontaires.

L'accompagnement qui est conduit par les enseignants est de même nature que celui de la maman ou du papa aidant son enfant à la maison : faire réciter les leçons, vérifier l'orthographe, utilisation des manuels scolaires, des dictionnaires, organisation de l'agenda, aide à la mémorisation des leçons...il ne s'agit donc pas de « soutien scolaire » : ce n'est pas un cours après les cours.

En effet, cet accompagnement ne doit pas être perçu comme une surcharge de travail, mais bien comme une opportunité pour travailler après la classe dans de meilleures conditions.

L'accompagnement éducatif est une offre éducative complémentaire aux enseignements dont les objectifs sont clairement définis :

- aider les élèves à faire leurs devoirs,
- à apprendre leurs leçons,
- à approfondir les apprentissages, en leur apportant l'aide et les outils nécessaires au développement de leur autonomie.

AIDE AUX DEVOIRS ET AUX LECONS

2013/2014

Dans le cadre de « l'accompagnement éducatif » le collège propose à un certain nombre de collégiens de 5^e, « l'aide aux devoirs et aux leçons ».

Cette aide a lieu le lundi et le mardi de 17 h10 à 18 h 10 et sera assurée par 2 professeurs volontaires.

L'accompagnement qui est conduit par les enseignants est de même nature que celui de la maman ou du papa aidant son enfant à la maison :

- *Faire réciter les leçons,*
- *Vérifier l'orthographe,*
- *Utilisation des manuels scolaires, des dictionnaires,*
- *Organisation de l'agenda,*
- *Aide à la mémorisation des leçons...*

Il ne s'agit donc pas de « soutien scolaire » : ce n'est pas un cours après les cours.

En effet, cet accompagnement ne doit pas être perçu comme une surcharge de travail, mais bien comme une opportunité pour travailler après la classe dans de meilleures conditions.

La présence des élèves à cette heure d'aide est obligatoire à partir du moment où ils se sont inscrits.

En cas d'absence, elle doit être notifiée par écrit au professeur qui assure cette aide.

18 élèves de 5^e sont présents chaque semaine.

Mme Edith DELOBEL

L'AIDE AUX DEVOIRS ET AUX LECONS

2013/2014

- Mme WILLEMS : le lundi de 17 h 10 à 18 h 10
- M MEDRINAL : le mardi de 17 h 10 à 18 h 10

ELEVES INSCRITS

CLASSE	LUNDI	MARDI
5A	SAUVAGE VALENTIN	BEUVILLAIN EVE MAGINOT JULIE VANRYCKE ALEXANDRE
5B	COQUET ADRIEN	
5C		DELABIT JUSTINE MANCHE ANAIS MAREY CLARA
5D	DESQUIENS JULIA TANGHE FLEUR	
5E	GUILLOU THOMAS	ROSE BASTIEN
5F	GRELAIT JADE	FEVRIER OCEANE GUERY MADELINE
5H		VARET LAURE
5I	CALONNE MARION GERMAIN YOHAN	

FICHE DE SUIVI AIDE AUX DEVOIRS ET LECONS

<u>Nom de l'élève :</u>	<u>Accompagnateur :</u>
<u>Classe :</u>	
<u>Matières concernées</u>	
<u>Difficultés reconnues</u>	
<u>Conséquences entraînées</u>	
<u>Solutions auxquelles on a recours</u>	
<u>Résultats constatés</u>	



AIDE AUX
DEVOIRS ET
AUX LECONS
2014/2015

AIDE AUX DEVOIRS ET AUX LECONS

2014/2015

Dans le cadre de « l'accompagnement éducatif » le collège propose à un certain nombre de collégiens de 5^e, « l'aide aux devoirs et aux leçons ».

Cette aide a lieu le lundi, le mardi et le jeudi de 17 h10 à 18 h 10 et sera assurée par 3 professeurs volontaires.

L'accompagnement qui est conduit par les enseignants est de même nature que celui de la maman ou du papa aidant son enfant à la maison :

- *Faire réciter les leçons,*
- *Vérifier l'orthographe,*
- *Utilisation des manuels scolaires, des dictionnaires,*
- *Organisation de l'agenda,*
- *Aide à la mémorisation des leçons...*

Il ne s'agit donc pas de « soutien scolaire » : ce n'est pas un cours après les cours.

En effet, cet accompagnement ne doit pas être perçu comme une surcharge de travail, mais bien comme une opportunité pour travailler après la classe dans de meilleures conditions.

La présence des élèves à cette heure d'aide est obligatoire à partir du moment où ils se sont inscrits.

En cas d'absence, elle doit être notifiée par écrit au professeur qui assure cette aide. Tout élève absent doit être signalé, dès début de l'heure, au secrétariat.

*Cette aide concerne les élèves de 5^e, elle débutera **le lundi 22 septembre** et aura lieu dans la classe du professeur qui l'assure :*

- Le lundi de 17h10 à 18h10 avec Mme HERREMAN
- Le mardi de 17h10 à 18h10 avec Mme MEENS
- Le jeudi de 17h10 à 18h10 avec M MEDRINAL

Dès que les inscriptions seront terminées, vous serez informés de votre groupe d'élèves (une liste sera déposée dans votre casier).

Merci, Mme Edith DELOBEL

L'AIDE AUX DEVOIRS ET AUX LECONS

2014/2015

Cette aide concerne les élèves de 5^e, elle débutera **le lundi 22 septembre** et aura lieu dans la classe du professeur qui l'assure :

- Le lundi de 17h10 à 18h10 avec Mme HERREMAN
- Le mardi de 17h10 à 18h10 avec Mme MEENS
- Le jeudi de 17h10 à 18h10 avec M MEDRINAL

ELEVES INSCRITS

	<u>LUNDI (Mme HERREMAN)</u>	<u>MARDI (Mme MEENS)</u>	<u>JEUDI (M MEDRINAL)</u>
5A		DELANSAY MARIE	OUTREQUIN PIERRE BAUDEL CLEMENT
5B		VANPEENE MARION DELIERRE CATHELINE LACHOR ELONA	
5C	NAETS CLOE	HENON LUCAS	DAVIGNIE ARTHUR
5D	JOLY QUENTIN LEGRAND LOLA DEBUCOIT SOLANE		
5E	BRICE SIXTINE GRELAT ALEXANE		PIESSE CAMILLE DECREQUY AUXENCE
5F			

5G			
5H	BOUSSADIA AISSA	CAREL AUDREY	
5I	RENARD RACHEL BARBOZA ALIZEE	VANDERSTRAETE JULIEN	QUINBETZ AMELIE DUVIVIER CHARLOTTE DUFOUR TIMOTHE

Merci Mme Edith DELOBEL

L'AIDE AUX DEVOIRS ET AUX LECONS

2014/2015

Cette aide concerne les élèves de 5^e, elle débutera **le lundi 22 septembre** et aura lieu dans la classe du professeur qui l'assure :

- Le lundi de 17h10 à 18h10 avec Mme HERREMAN
- Le mardi de 17h10 à 18h10 avec Mme MEENS
- Le jeudi de 17h10 à 18h10 avec M MEDRINAL

INFORMATIONS DES PROFESSEURS

MME HERREMAN : le 20/11/14 BOUSSADIA AISSA 5H : travail peu sérieux et comportement à l'amusement bref manque de sérieux.

J'ai rencontré Aissa et je lui ai reprécisé la démarche de cette structure d'aide, s'il ne respecte pas les modalités j'en parlerai à ses parents et il ne sera plus autorisé à y aller.

J'ai également mis M Berthaud au courant car c'est à lui que les parents avaient demandé le pourquoi de son non inscription à l'ADL

A PROPOS DE L'AIDE AUX DEVOIRS ET AUX LECONS POUR LES 5^e

Cette structure d'aide a débuté le 22/09/15 et se terminera le 29/05/15.

Merci à Mme HERREMAN, Mme MEENS et M MEDRINAL qui ont accompagné les élèves de 5^e durant cette période.

Edith DELOBEL (LE 11/05/15)